



POLITIQUE SUR LES LANGUES OFFICIELLES (En date du 18 août 2003)

Squash Canada reconnaît l'égalité du statut du français et de l'anglais au Canada. Squash Canada reconnaît donc qu'à titre de bénéficiaire d'une subvention de Sport Canada, elle doit se soumettre à la politique du Conseil du Trésor sur les langues officielles [i.e. faire en sorte que lorsque des contributions sont accordées à des organismes bénévoles non gouvernementaux qui servent le public des deux collectivités de langue officielle, les communications avec le public et la prestation des services soient assurées dans les deux langues officielles].

Squash Canada s'assurera que ses membres puissent avoir accès à ses programmes et services dans les deux langues officielles.



L'impact de cette politique sur les opérations de Squash Canada sera le suivant :

Squash Canada:

- a) Recueillera les statistiques concernant les préférences linguistiques de ses membres et collaborera avec les leaders des deux collectivités de langue officielle afin de s'assurer de répondre aux besoins de la collectivité.
- b) Rendra disponible dans les deux langues officielles les principaux documents de haute performance, techniques et opérationnels.
- c) Fera toute annonce à l'intention du public concernant le programme dans les deux langues officielles,
- d) S'assurera que les sections statiques du site Web de Squash Canada soient entièrement traduites et mises à jour dans les deux langues officielles.